



Les différents types d'action

Le programme Horizon 2020 finance plusieurs types d'action qui varient en fonction de : l'envergure du projet, du taux de remboursement et de critères d'éligibilité spécifiques.

Quels sont les différents types d'actions (ou instruments de financement) dans Horizon 2020 ?

La liste ci-dessous propose un récapitulatif des différents types d'actions dans Horizon 2020 et leurs taux de financement. Les descriptions détaillées de chaque type d'action peuvent être consultées dans l'annexe générale du Programme de travail¹ et dans le Programme de travail du Conseil européen de la recherche².

- les actions de recherche et d'innovation (RIA)
- les actions d'innovation (IA)
- les actions de soutien et de coordination (CSA)
- les actions ERC
- les actions Marie Skłodowska-Curie
- les actions Cofund : l'instrument ERA-NET Cofund, Pre-Commercial Procurement (PCP), Public Procurement of Innovative Solutions (PPI)
- l'instrument PME
- Les procédures accélérées en faveur de l'innovation, Fast Track to Innovation (FTI)
- Les « communautés de la connaissance et de l'innovation » (KIC) de l'Institut européen d'innovation et de technologie (EIT)

Les actions de recherche et d'innovation (Research and Innovation Actions - RIA)

Taux de financement européen 100%

Durée habituelle 36-48 mois

¹ 2014-2015 http://ec.europa.eu/research/participants/portal/desktop/en/funding/reference_docs.html#h2020-work-programmes-2014-15-annexes

² 2014-2015 http://ec.europa.eu/research/participants/portal/desktop/en/funding/reference_docs.html#h2020-work-programmes-2014-15-erc

Il s'agit de projets collaboratifs qui consistent principalement en activités visant à établir de nouvelles connaissances et/ou d'explorer la faisabilité d'un(e) technologie, produit, procédé, service ou solution nouveau ou amélioré. Ces activités peuvent inclure de la recherche fondamentale et appliquée, du développement et de l'intégration de technologie, des essais et la validation d'un prototype à petite échelle dans un laboratoire ou un environnement simulé. Les projets peuvent inclure des activités de démonstration ou pilotes directement liées mais limitées et visant à montrer la faisabilité technique dans un environnement presque opérationnel.

Les actions d'innovation (Innovation Actions - IA)

Taux de financement européen 70% (sauf pour les entités à but non lucratif qui sont financées à 100% des leurs coûts totaux éligibles)

Durée habituelle 30-36 mois

Il s'agit de projets collaboratifs qui consistent principalement en activités visant directement à produire des plans, arrangements ou concepts pour un produit, procédé ou service nouveau ou amélioré. Ces activités peuvent inclure prototypage, essais, démonstration ou pilotes, validation du produit à grande échelle, première commercialisation. Les projets peuvent inclure des activités limitées de recherche et de développement.

Actions de coordination et de soutien (Coordination and Support Actions – CSA)

Taux de financement européen 100%

Durée habituelle 12-30 mois

Action qui consiste principalement en des mesures d'accompagnement comme la standardisation, dissémination, sensibilisation et communication, mise en réseau, services de coordination et de soutien, dialogues politiques, exercices d'apprentissage mutuel et études. Elle peut inclure des études de design pour de nouvelles infrastructures et des activités complémentaires de planning stratégique, la mise en réseau et la coordination entre programmes dans différents pays.

Actions ERC (ERC Grants)

Taux de financement européen 100%

Durée habituelle 60 mois

- **ERC Starting Grant (StG)** - Les [ERC Starting Grants](#) visent à soutenir des chercheurs talentueux, en pointe ou en voie de l'être, désirant constituer leur propre équipe de chercheurs et mener des recherches indépendantes en Europe. Cette subvention cible les chercheurs prometteurs, qui ont démontré leur potentiel à se hisser au rang des leaders indépendants de la recherche. Elle soutient la création de nouvelles équipes de recherche d'excellence. Ces subventions sont destinées aux chercheurs de toute nationalité possédant entre 2 et 7 ans d'expérience depuis l'obtention de leur doctorat (ou [diplôme équivalent](#)) avec un parcours scientifique très prometteur.
- **ERC Consolidator Grant (CoG)** - Poursuivant les mêmes objectifs que les ERC Starting Grants, les [ERC Consolidator Grants](#) sont des subventions destinées aux chercheurs de toute nationalité possédant entre 7 et 12 ans d'expérience depuis l'obtention de leur doctorat (ou [diplôme équivalent](#)) avec un parcours scientifique très prometteur.

- **ERC Advanced Grant (AdG)** – Les [ERC Advanced Grants](#) permettent à des chercheurs exceptionnels à la réputation établie, quels que soient leurs nationalités et leurs âges, de mener des projets novateurs à haut risque qui ouvrent de nouvelles voies dans leur discipline de spécialisation ou dans d'autres domaines. Ces subventions sont destinées aux chercheurs qui ont déjà fait leurs preuves en tant qu'éminents chercheurs indépendants. Il n'y a ni critère de nationalité, ni d'âge : les candidats doivent être indépendants sur le plan scientifique, faire état d'un parcours de recherche récent et d'un profil qui leur confèrent un statut de leaders dans leur(s) domaine(s) de spécialisation.
- **ERC Proof of Concept Grant (PoC)** – Les [ERC Proof of Concept Grant](#) sont un financement supplémentaire, exclusivement réservé aux chercheurs ayant déjà bénéficié d'un ERC Grant, leur permettant d'asseoir le potentiel innovant des idées résultant de leurs projets de recherche exploratoire financés par l'ERC.
- **ERC Synergy Grant (SyG)** – Les [ERC Synergy Grants](#) ont pour but de permettre à un petit groupe de chercheurs principaux, avec leurs équipes, de réunir sur de nouvelles bases des compétences, des connaissances et des ressources complémentaires, afin de s'atteler ensemble à certains problèmes de recherche. Les groupes candidats à une ERC Synergy Grant doivent être constitués d'au minimum deux et au maximum quatre chercheurs principaux, avec leurs équipes, selon les besoins.

Les actions Marie Skłodowska-Curie (AMSC)

Les actions Marie Skłodowska-Curie sont financées sur une base forfaitaire.

Les durées des projets varient en fonction de l'action retenue.

Le programme A.M.S.C., consacré aux ressources humaines et à la mise en valeur des carrières des chercheurs du public et du privé se résume en trois caractéristiques : programme blanc, formation, mobilité. Il se décline en trois types d'actions : les actions individuelles, les actions initiées par les institutions, les actions portées par des financeurs.

Retrouvez [ICI](#) quelle action est la plus adaptée à votre situation.

Les actions cofinancées (COFUND)

Taux de financement européen variable en fonction de l'action.

- L'instrument **ERA - NET COFUND** propose un financement complémentaire aux programmes nationaux pour des appels transnationaux, finance des organismes de recherche gouvernementale qui exécutent des projets transnationaux eux-mêmes ou soutient des initiatives public-public (y compris programmation conjointe).
Taux de financement européen : 33% des coûts éligibles
Durée habituelle de l'action : 60 mois
- L'instrument **COFUND Pre-Commercial Procurement (PCP)** propose de cofinancer l'innovation pour assurer des services publics durables et de qualité en Europe. En réunissant un consortium d'acheteurs publics qui établit un cahier des charges commun et compare les différentes offres, la Commission européenne vise à promouvoir des marchés essentiels pour les publics, mais peu attrayants pour l'offre.

Taux de financement européen : maximum 70% des coûts éligibles, pour plus d'information, consulter l'annexe E du programme de travail.

- L'instrument **COFUND Public Procurement of Innovative solutions (PPI)** propose de cofinancer l'achat de produits ou services déjà, ou presque, sur le marché pour assurer des services publics durables et de qualité en Europe. Il s'agit ici de mutualiser la demande et de faire une commande groupée pour stimuler l'offre. Des phases de test sont aussi éligibles.
Taux de financement européen : maximum 20% des coûts éligibles.
Plus d'information, consulter l'annexe E du programme de travail.

L'instrument P.M.E.

Taux de financement européen :

Phase 1 - forfait de 50 K€

Phase 2 - 70% des coûts éligibles jusqu'à 2,5M€

Phase 3 - facilités d'emprunts

Cet instrument est destiné aux P.M.E. très innovantes, qui ont l'ambition de développer leur potentiel de croissance. Il offre des sommes forfaitaires pour des études de faisabilité, des subventions pour la phase principale d'un projet d'innovation (démonstration, prototypage, essais, développement applicatif, etc.). Enfin la phase de commercialisation est soutenue indirectement par un accès facilité aux instruments financiers d'emprunt et de capitaux propres.

La voie express vers l'innovation, Fast track to innovation (FTI)

Taux de financement européen 70% (sauf pour les entités à but non lucratif qui sont financées à 100% de leurs coûts totaux éligibles).

Durée habituelle de l'action 12-24 mois.

Cet instrument est chargé de donner le « dernier coup de pouce » aux projets d'innovation les plus aboutis (TRL6 minimum). Avec deux objectifs : une période pour signer le « grant » plus courte (6 mois) et une obligation d'entrer sur le marché 36 mois après le début du projet. Avant tout à destination des entreprises, FTI propose des thématiques libres (seule une référence au pilier III est exigée).

Un business plan crédible sera nécessaire pour être sélectionné.

Les « communautés de la connaissance et de l'innovation » (KIC) de l'Institut européen d'innovation et de technologie (EIT)

Taux de financement européen : jusqu'à 25% du budget total.

Durée habituelle de l'action 7-10 ans.

Ces partenariats innovants, intégrant enseignement supérieur, recherche et innovation, doivent s'inscrire dans une vision à long terme, créant des communautés gérées dans une logique commerciale capable de jouer un rôle au niveau mondial. Aujourd'hui, les 5 KIC sont : climat, énergies renouvelables, santé, matériaux rares, et technologies de l'information et de la communication. Consulter le [site internet de l'EIT](#) pour de plus amples informations.

Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

1, rue Descartes - 75231 Paris cedex 05

www.horizon2020.gouv.fr